
SEANCE DU 2 MARS 2005

DÉCISION N° 2005 / 11 / OGDN / 2

**OPTIONS GENERALES EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS
DE HAUTE ACTIVITE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE.**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment ses articles 7 et 10,
- vu la décision de la Commission nationale n°2005/10/OGDN/1 du 2 Mars 2005 décidant l'organisation d'un débat public,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Georges MERCADAL est nommé Président de la commission particulière du débat public sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

Le Président



Yves MANSILLON